

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 juin 2022

#### OBJET :

**Remise gracieuse sur un abonnement semestriel pour un droit de place sur le marché municipal**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n°10

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapporteur informe l'assemblée communale qu'un commerçant ambulant de fruits de mer a sollicité le remboursement de son abonnement semestriel.

Ce commerçant ambulant a fait une demande au nom de la société « Germain Girardot », sise Quai Raoul Coulon, à 17370 Saint Trojan les Bains, dans le cadre d'une démarche en ligne sur le site internet de la ville le 2 septembre 2021 pour s'installer sur le marché municipal les samedis matins. Pour ce faire, la société « Germain Girardot » avait sollicité 5 mètres linéaires, un branchement électrique et un branchement d'eau pour un semestre, soit une redevance d'occupation de domaine public de 100,80 € (titre de recette n°4526 émis le 22 novembre 2021) conformément à la délibération du 27 septembre 2021.

La société « Germain Girardot » a donc été informée par courriel du 6 octobre 2021 que son dossier était réputé complet et que le service des finances procédera à l'émission d'un titre de recette correspondant au choix de son abonnement semestriel. La société « Germain Girardot » a confirmé son installation pour un semestre à compter du mois de novembre 2021 jusqu'à Pâques par courriel du 6 novembre 2021.

Or, la société « Germain Girardot » a indiqué par courriel du 25 mars 2022 avoir changé d'avis et ne plus pouvoir s'installer sur le marché municipal, en précisant qu'elle ne s'était jamais installée sur le marché municipal.

Aussi, il convient de statuer sur cette demande de remboursement d'abonnement en tenant compte de tous les éléments. En l'occurrence, s'agissant d'un professionnel, la société « Germain Girardot » ne peut se prévaloir d'une remise intégrale qui serait justifiée par son incompréhension des formalités administratives préalables et nécessaires à son installation sur le marché municipal, notamment l'acquittement d'un droit de place adopté par le Conseil Municipal.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 9 juin 2022, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une remise partielle à hauteur de 50 % de la somme due, soit une réduction du titre de recette n°4526 émis le 22 novembre 2021 à l'encontre de la société « Germain Girardot » de 50,40€.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 juin 2022.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**  
  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	17 juin 2022
- Convocation distribuée le :	17 juin 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 <sup>er</sup> juillet 2022
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2022

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjointes.
- M. HOFFER, M. BRUNE, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, M. SAPIRSTEIN, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, MME HOUSSIN, MME MENZRI, M. CHEVARDE, M. KATZ, MME CHOPIN-RENAULD, M. RIFF, M. PERRI, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- Mme Caroline CREUSOT à M. Gilles SAPIRSTEIN

**ABSENT**

- M. EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. PERRI

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire